

Clamart Citoyenne

UNE LISTE DE GAUCHE, ALTERNATIVE, ÉCOLOGISTE
UNE LISTE POUR CHANGER À GAUCHE À CLAMART
CONDUITE PAR VANESSA JÉRÔME

ÉLECTIONS MUNICIPALES 23 ET 30 MARS 2014



NOTRE PROGRAMME



gauche
membres du



...ET DES CITOYENS ET CITOYENNES ENGAGÉ-E-S DANS LA VIE LOCALE

UN PROJET ÉTHIQUE, SOLIDAIRE ET ÉCOLOGISTE POUR CLAMART

Les prochaines élections municipales vont se dérouler dans un contexte national où, après le départ d'une droite qui n'a eu de cesse de détricoter les acquis sociaux, la politique gouvernementale actuelle n'incarne pas le changement promis, tant au plan du partage des richesses qu'en ce qui concerne la nécessaire transition écologique.

Tandis qu'au plan régional, les nouvelles dispositions de la loi Paris Métropole laissent planer de sérieuses incertitudes sur les futures marges de manœuvre des villes en matière de fiscalité, de logement et d'urbanisme, à Clamart, les enjeux politiques sont devenus particulièrement forts.

D'un côté, un projet UMP opportuniste et dépassé, porté par un jeune loup arriviste envoyé à la conquête de Clamart par son mentor, le maire du Plessis-Robinson. De l'autre, des pratiques contestables de la part du maire sortant PS, mis en examen et en bonne position sur une liste menée par son plus fidèle supporter, et une gestion municipale caractérisée par une insuffisance notable de démocratie.

Pour garder la ville à gauche et offrir aux Clamartois-es un projet ambitieux et une démocratie exemplaire, nous, élu-e-s et citoyen-ne-s de mouvements divers (Europe Écologie-Les Verts, Front de Gauche, Alternative Clamartienne) et personnalités indépendantes, nous sommes regroupés au sein de la liste Clamart Citoyenne.

Motivé-e-s et expérimenté-e-s, nous sommes fort-e-s des valeurs qui nous animent et nous rassemblent : la solidarité et la justice sociale, la responsabilité vis-à-vis des autres et de notre environnement, la tolérance et la laïcité qui permettent le respect des convictions de chacun.

Nous vous proposons, pour notre ville, un projet qui est l'expression de ces valeurs et la marque de nos engagements. En votant pour notre liste au premier tour, vous vous donnez les moyens de peser pour une politique plus démocratique, plus éthique, plus solidaire, plus écologiste.



LES SIX PREMIER-E-S DE LISTE





“ CLAMART MÉRITE UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE ! ”

UN NOUVEL ÉLAN POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATIVE

La démocratie locale et participative vise à rapprocher les citoyen-ne-s de leurs élu-e-s et des processus de prise de décisions qui les concernent. Mise en œuvre de façon appropriée, elle doit en particulier permettre de :

- > Développer la participation au débat public et ouvrir un authentique dialogue entre les citoyen-ne-s, les élu-e-s et les technicien-ne-s qui travaillent pour la ville. Par la concertation, améliorer la gestion municipale, en tirant parti de l'expertise de tous.
- > **Garantir la transparence dans les débats, en finir avec l'opacité de l'action municipale**, en associant étroitement les citoyen-ne-s aux décisions, en les informant bien en amont des projets.
- > Compenser les déséquilibres créés par une législation communale archaïque : concentration des pouvoirs entre les mains du maire, manque de moyens et d'informations pour les structures d'opposition ou de citoyen-ne-s, dérive vers une forme d'autocratie.
- > Limiter les effets négatifs induits par la professionnalisation de l'activité politique (carrièreisme, personnalisation outrancière, opacité...).
- > Lutter contre toute forme de corruption et de clientélisme et résister aux groupes de pression.
- > Lutte contre toutes les discriminations, garantir l'égalité des droits et l'accès de tous aux services publics.

Gouverner
tout seul,
ça suffit !



UNE GESTION MUNICIPALE COORDONNÉE ET UN TRAVAIL D'ÉQUIPE RESPECTUEUX DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- > Mettre en place un service de la démocratie locale doté de moyens adaptés à ses nouvelles missions, attribuer la responsabilité de la démocratie locale au premier adjoint de l'équipe municipale :
 - **L'élu-e en charge de la démocratie locale aura un rôle transversal majeur.** Il sera systématiquement informé des projets municipaux et sera responsable de la mise en œuvre des processus et moyens de démocratie locale adaptés. Il associera les habitant-e-s dès l'élaboration des nouveaux projets.
 - Les délibérations sur les projets importants devront systématiquement comporter, outre les volets techniques et financiers, un volet démocratie locale, rédigé sous la responsabilité de l'élu-e en charge de la démocratie locale, décrivant le processus qui aura été mené en matière de concertation.
- > **Lutter contre le clientélisme** en empêchant qu'un tiers ou une association obtienne des faveurs indues (places en crèche, travail, logement...). Les commissions d'attribution, ouvertes aux élu-e-s d'opposition, seront décisionnaires sur des critères transparents, qui feront l'objet d'un large débat dans les premiers mois du mandat. Il n'y aura pas de présélection des dossiers.
- > Définir des critères transparents pour le versement des subventions aux associations. Évaluer les moyens en nature qui leur sont attribués et veiller au respect des conventions d'objectifs.
- > **Réduire le nombre de délégations accordées au maire** par le conseil municipal, conférant trop de pouvoirs à une seule personne. Redéfinir le rôle du cabinet du maire qui devra désormais travailler pour l'ensemble de l'équipe municipale et non soutenir la carrière politique du maire.



© Célia

**VANESSA JÉRÔME
EST SIGNATAIRE
DE LA CHARTE
ANTICORRUPTION**

LA DÉMOCRATIE LOCALE EST UN DIALOGUE PERMANENT

- > **Donner aux conseils de quartiers les moyens de fonctionner** comme relais des attentes des Clamartois-es et comme force de proposition. Instances consultatives, porteurs de projets citoyens et créateurs de lien social, ils seront dotés de moyens significatifs leur permettant d'assurer correctement leurs missions.
 - Insérés au sein d'un processus d'information et de consultation clairement défini, ils disposeront d'un budget propre. La municipalité s'attachera à fournir des réponses argumentées à toutes les propositions qu'ils émettent.
 - La charte des conseils de quartiers qui a été élaborée consensuellement reste un outil efficace qui pourra évoluer, en concertation avec les Clamartois-es.
 - En cohérence avec le Plan éducatif clamartois (PEC), les conseils de quartiers seront incités à travailler avec les établissements scolaires et maisons de retraite autour du lien intergénérationnel et de la citoyenneté. Une Charte de la citoyenneté sera élaborée au cours du mandat.
- > Faire des commissions extra-municipales, où sont débattus les projets municipaux, d'authentiques espaces de dialogue. Ces commissions seront ouvertes de droit aux représentants des conseils de quartiers ainsi qu'aux associations sur leur demande. Elles rendront compte de leurs travaux publiquement au moins une fois par an et leurs comptes rendus seront l'occasion d'un débat public.
- > S'appuyer sur des groupes de consensus (dispositif visant à permettre à des citoyen-ne-s représentatifs de fournir un avis argumenté sur un sujet précis avec l'aide d'experts du domaine) lorsque des décisions importantes, complexes ou controversées seront à prendre. Ces groupes pourront également être utilisés à l'issue d'une pétition d'initiative citoyenne ou à l'initiative d'un nombre significatif de conseiller-e-s municipaux.
- > Mettre en place une politique municipale en direction des Clamartois-es susceptibles d'être discriminé-e-s. La formation des agents communaux sera généralisée et améliorée pour permettre un accueil équitable et adapté de la population par les services.

L'ÉTHIQUE DOIT GUIDER L'ACTION POLITIQUE

- > **S'engager au non-cumul** sur le nombre de mandats et sur la durée. Notre tête de liste a signé la Charte Anticor (anti-corrupcion) pour l'élection municipale et l'ensemble de la liste s'engage sur le plan de l'éthique.
- > Nous permettrons aux élu-e-s de l'opposition d'avoir accès aux informations en toute transparence pour la préparation des conseils municipaux. Nous proposons qu'ils soient indemnisés au même titre que l'ensemble des élu-e-s de la majorité en tenant cependant compte des missions, délégations et des représentations dans divers organismes.

GARANTIR LES MOYENS QUI ASSURENT LA TRANSPARENCE DANS NOS ACTIONS

- > Mettre en place un **observatoire de la démocratie** locale piloté par une personnalité indépendante. Cet observatoire évaluera notamment : la transparence des prises de décision municipales, les différentes publications de la municipalité, le respect des droits

des groupes politiques et des associations, la représentativité dans les différentes commissions, conseils de quartiers...

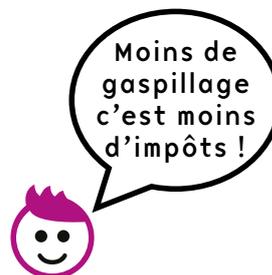
- L'observatoire remettra annuellement un rapport d'évaluation du fonctionnement de la démocratie locale et fournira des recommandations visant à l'amélioration de son fonctionnement.

• Il pourra être saisi, pour avis, par les citoyen-ne-s, associations et groupes politiques existant localement.

- > Valoriser l'expression des dispositifs de démocratie participative dans l'ensemble des publications de la ville. Ces publications privilégieront le traitement de fond des sujets importants pour les Clamartois-es et ne seront pas utilisées comme des moyens de propagande.
- > Favoriser la liberté d'expression en améliorant et en multipliant les points d'affichage libre mis à la disposition des citoyen-ne-s et des associations.
- > Améliorer les conditions d'accès aux salles de réunions publiques gérées par la municipalité. Établir des règles transparentes pour leur utilisation (par exemple, en publiant la disponibilité des salles communales).

UN FONCTIONNEMENT EXEMPLAIRE ET EFFICACE AU QUOTIDIEN

La mairie doit être à l'écoute des habitant-e-s et faciliter leur quotidien. Exemplarité et rigueur de la gestion de l'argent public sont au centre de nos préoccupations. Il faut optimiser l'organisation des services et lutter contre les gaspillages.



- > Améliorer la rapidité d'intervention pour les petits travaux dans les bâtiments publics.
- > Dématérialiser les documents administratifs et développer les démarches en ligne (accès aux demandes de permis de construire par exemple).
- > Diminuer le nombre de cérémonies coûteuses (vœux, inaugurations de rue, cadeaux divers...). Réduire les innombrables envois d'invitations sur support papier, de calendriers, de plaquettes et DVD d'autopromotion...).
- > Rendre accessibles aux citoyen-ne-s les données clés de la ville via une base de données ouverte (open data).
- > **Rendre public le plan pluriannuel d'investissement** de la ville, et le présenter de façon accessible aux citoyen-ne-s.
- > **Inscrire systématiquement les critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offres et marchés publics.**
- > Ne pas augmenter la pression fiscale, les impôts locaux étant établis sur des bases socialement injustes.
- > Pour les emprunts que contracte la ville pour ses investissements, refuser les montages financiers faussement attractifs qui conduisent aux emprunts toxiques et privilégier les établissements financiers qui n'ont pas de filiales dans des paradis fiscaux.
- > Faire évoluer le calcul du quotient familial pour maintenir les aides en évitant les effets de seuil injustes. ●



“ L’ACTION SOCIALE, UNE INDISPENSABLE DÉMARCHE DE SOLIDARITÉ ”

**NOTRE PROJET : UNE POLITIQUE SOCIALE ROMPANT AVEC LE CLIENTÉLISME,
TRANSPARENT, JUSTE ET SOLIDAIRE, CENTRÉE SUR LES BESOINS DES CITOYEN-NE-S.**

À Clamart comme partout, la population subit la crise économique. Les difficultés sociales et la précarité se renforcent tandis que l’État et le département baissent progressivement leurs dotations aux communes. 300 foyers étaient inscrits aux Restos du Cœur en 2013, ils seront plus de 400 en 2014 !

L’intervention municipale devient de plus en plus difficile mais reste cruciale. Outre l’accès au logement via Clamart Habitat, les actions de la ville sont largement portées par le Centre communal d’action sociale (CCAS) qui gère un budget d’un peu plus de 2,5 millions d’euros largement financé par la commune.

NOS PRIORITÉS

- > Assurer un suivi des besoins sociaux de la commune afin d’adapter les réponses et l’efficacité des actions.
- > Permettre l’accès effectif aux droits sociaux des personnes concernées en améliorant l’information de la population et la coordination des différent-e-s intervenant-e-s.
- > Recentrer le fonctionnement et les actions du CCAS sur les actions prioritaires.

PERMETTRE À CHACUN DE SE LOGER DIGNEMENT

Face au manque criant de logements, nous poursuivrons le développement des programmes favorisant la mixité sociale, préservant la nature et les zones pavillonnaires.

- > Créer un « point d'information logement » permettant de renseigner et d'orienter les habitants vers l'ensemble des dispositifs de logement existants à Clamart.
- > Soutenir les projets innovants de logements privés à moindre coût (habitat coopératif, habitat groupé, etc.)
- > Soutenir les projets de rénovation des logements ou copropriétés identifiés comme insalubres en partenariat avec des opérateurs publics œuvrant dans le domaine de l'amélioration de l'habitat.
- > Dynamiser la mise en place de l'hébergement intergénérationnel chez les personnes âgées isolées favorables à l'hébergement d'étudiant-e-s contre de menus services ou un loyer modique.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

De par sa proximité avec les habitant-e-s, la municipalité peut agir pour aider les personnes et les familles en situation de précarité (souvent des familles monoparentales).

- > Renforcer le rôle de conseil du CCAS pour aider les familles en difficulté à mieux gérer leur budget.
- > Lutter contre la précarité énergétique en proposant un accompagnement aux personnes concernées (audit énergétique, bonnes pratiques domestiques, etc.).
- > **Soutenir une politique alimentaire locale** en partenariat avec les acteurs locaux, optimiser la logistique de la collecte et de la distribution des dons en nature (aliments, jouets, vêtements...) et créer une épicerie solidaire clamartoise.
- > Poursuivre la création de structures réservées à l'accueil de jour pour les personnes en danger d'exclusion sociale.
- > Suivre le projet de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour offrir une solution durable et humaine aux résident-e-s du bidonville situé à proximité du rond-point du Petit-Clamart à Châtenay.



Contre l'austérité, restons groupé-e-s !

PRÉVENIR LES RISQUES ET GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

- > **Renforcer les moyens des centres municipaux de santé** en fonction des besoins (plus de consultations et de spécialités) et informer sur leurs services. Soutenir le réseau de soins infirmiers à domicile.
- > Réaliser un audit des besoins d'accès aux soins des Clamartois-es, notamment les plus démunis-e-s, et de l'utilisation des services offerts par la municipalité.
- > Renforcer la communication en direction des personnes en situation de grande précarité pour assurer leur accès aux soins (centres de santé, hôpitaux, couverture CMU, etc.).
- > En complément des activités du planning familial et des centres de santé, ouvrir un « espace santé jeune », identifié par eux, pour les orienter et les informer sur les comportements à risque (addictions, obésité, troubles du comportement alimentaire, etc.).
- > Lutter contre les violences faites aux femmes, par la prévention, la sensibilisation de la population et la formation des personnels d'accueil. Accompagner les victimes mais aussi les auteurs de violence via un suivi psychologique. Poursuivre l'indispensable mise à disposition de logements temporaires d'urgence protégeant les victimes.

DÉVELOPPER LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE D'ENFANTS

- > **Favoriser l'installation d'assistant-e-s maternel-le-s** à Clamart et mettre en place une aide aux familles confiant leur(s) enfant(s) à un-e assistant-e maternel-le, basée sur le quotient familial.
- > Mieux informer les parents sur des systèmes de garde alternatifs, tels que crèches familiales ou parentales, et soutenir leur création.



© Célia

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Nous recentrerons les moyens sociaux en direction des personnes les plus nécessiteuses pour rompre avec la stratégie clientéliste qui s'est développée ces dernières années. La lutte contre l'isolement et la précarité sera renforcée, de même que les projets intergénérationnels.

- > Au sein du parc de Clamart Habitat, proposer à nos aîné-e-s des logements adaptés et proches des services.
- > Continuer de **favoriser le maintien à domicile des personnes âgées** grâce aux services municipaux (portage des repas, des livres, système d'appel d'urgence, aides ménagères, service d'accompagnement à la vie quotidienne).
- > Soutenir les structures associatives réalisant des petits travaux à domicile pour répondre aux besoins de la population tout en favorisant l'économie locale et l'emploi.
- > Favoriser les dispositifs d'accueil de jour dans les maisons de retraite et soutenir le réseau coopératif des aidant-e-s.
- > Lutter contre l'isolement par des échanges et rencontres intergénérationnels et culturels, par le développement d'animations et d'activités originales et de qualité. Les agents des clubs Améthyste, les différents services municipaux, les associations seront mobilisés pour que les personnes isolées retrouvent des espaces de convivialité.



FACILITER LA VILLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

- > Poursuivre les **travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite** des lieux et bâtiments publics ainsi que des logements de Clamart Habitat.
- > Réactiver les groupes de travail mis en place dans le cadre de la charte Ville-Handicap signée en 2002 par la ville de Clamart.
- > Renforcer le service municipal d'accompagnement à la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite, en complément du service départemental de transport existant (PAM 92).
- > Poursuivre la collaboration avec la RATP pour que toutes les lignes de bus soient accessibles et exiger de Réseau ferré de France (RFF) et du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) la réalisation des travaux d'accessibilité indispensables à la gare de Clamart.
- > Sensibiliser les commerçant-e-s et prolonger l'aide municipale pour les travaux d'accessibilité aux commerces.
- > Encourager la participation des personnes handicapées aux activités artistiques et culturelles et garantir de façon générale leur accès aux activités municipales.
- > Finaliser le projet de construction d'une maison d'accueil spécialisée pour adultes (MAS) dans le quartier Percy.
- > Mettre en place un plan d'actions municipales pour atteindre l'objectif légal minimum de 6 % d'agents en situation de handicap au sein des services de la ville.

FAIRE VIVRE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En partenariat avec les associations clamartaises impliquées dans ce domaine :

- > Poursuivre et renforcer les échanges avec la ville jumelle d'Artachat en Arménie, en collaboration avec les associations implantées sur place.
- > Dans l'attente de la reprise des actions avec Kidal au Mali, interrompues pour des raisons d'insécurité, réorienter ce budget vers un autre pays qui nécessite notre solidarité.
- > Rester attentif au respect des droits des personnes d'origine étrangère quel que soit leur statut administratif.
- > Dans le cadre du jumelage, favoriser les échanges de bonnes pratiques des communes dans les domaines sociaux et environnementaux. ●



© Tablondier - Fotolia.com

UN PROJET ÉDUCATIF CLAMARTOIS (PEC)

Le PEC ne vise pas seulement à améliorer les conditions d'apprentissage dans le cadre scolaire mais s'ouvre à tous les champs éducatifs comme le sport, les arts et la culture, qui ne doivent pas être seulement conçus comme des loisirs, mais doivent concourir à l'épanouissement et à l'émancipation des citoyen-ne-s. Il vise à coordonner, donner de la lisibilité et de la cohérence à l'action municipale, avec l'ensemble des partenaires qui contribuent à l'éducation des enfants, ainsi qu'à former les futur-e-s citoyen-ne-s. Ce projet a pour ambition la diminution de l'échec scolaire et l'accès de tous aux ressources éducatives. Il répondra à bon nombre des enjeux et des difficultés rencontrés par les jeunes Clamartois-es et leurs familles.

- > **Élaborer un projet éducatif pour chaque école** en y associant tous les partenaires concernés. Faire bénéficier les enfants de véritables parcours individuels pouvant se prolonger au-delà du primaire.
- > S'opposer aux fermetures abusives de classes, soutenir les luttes des enseignant-e-s, des parents et des élèves pour de meilleures conditions d'enseignement.
- > Créer un forum dédié aux parents, sur le site de la ville, leur permettant d'interagir, de demander des informations ou de l'aide et d'être associés aux projets des écoles et de la ville.
- > Mettre en place les Nouvelles activités périscolaires (NAP) pour favoriser, sous une forme ludique et respectueuse des rythmes de chaque enfant, la découverte d'activités scientifiques, écologiques, artistiques, sportives...
- > Pour mieux respecter le rythme de l'enfant, revoir l'organisation issue de la réforme des rythmes scolaires menée à marche forcée à Clamart. Dès la rentrée 2014, mettre en place un comité d'évaluation et d'amélioration du dispositif.
- > Poursuivre les actions du **programme d'investissement pluriannuel** : réhabilitation et accessibilité des écoles élémentaires Rochers, Jules-Ferry et Mairie (dès 2015), reconstruction des écoles maternelles des Closiaux (totale) et Jardin Parisien (partielle) et extension de l'école maternelle Rochers (sur le terrain acquis en 2013).
- > Accroître les moyens du programme de Réussite éducative, qui s'adresse aux élèves en difficulté scolaire, et l'étendre à l'ensemble de la ville, en développant notamment les « Coups de pouce-Clé » qui facilitent les apprentissages de base.
- > En partenariat avec l'Éducation nationale, favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap à l'école et veiller à la prise en charge par l'État des auxiliaires de vie scolaire (AVS).
- > Supprimer le kit scolaire et réaffecter les économies ainsi réalisées à la dotation globale des écoles.

Il faut écouter les conseils d'écoles !



- > Poursuivre le développement du bio, offrir une alimentation moins carnée, et stimuler l'emploi agricole francilien par des marchés en filière courte.
- > Faire du chalet municipal d'Hauteluze un véritable lieu de séjour et d'animation, pour les classes de découverte, dédié aux questions écologiques et de préservation de la nature.
- > En lien avec l'Inspection de l'Éducation nationale, engager le projet d'environnement numérique de travail dans les écoles élémentaires en restant vigilant face à la fracture numérique.
- > Évaluer le système de préinscriptions, au regard de ses objectifs (lutte contre le gaspillage alimentaire et besoin en personnel d'encadrement dans les centres de loisirs), et le repenser en concertation avec les associations de parents d'élèves.
- > Auditer la répartition des activités en fonction des quartiers, l'accès aux équipements sportifs et le soutien aux associations sur des projets prenant en compte le développement des mixités (sociale, de genre, d'âge...).
- > Rencontrer des représentants de la Caisse nationale d'assurance maladie et les associations spécialisées, pour mettre en place un projet « activité physique et santé » et l'évaluer. Tous les acteurs du milieu sportif et associatif de Clamart seront invités à y participer.

UNE OFFRE SPORTIVE DIVERSIFIÉE

L'apprentissage et la pratique du sport sont une source de détente physique et mentale, l'occasion de rencontrer les autres, de réduire les problèmes de santé ou de les prévenir. La diversité des pratiques sportives participe à la qualité de vie des Clamartois-es.

- > Créer une dynamique avec l'Office municipal des sports, les sections sportives et les associations impliquées dans des pratiques sportives, à partir d'une politique municipale claire, qui concilie sport pour tous et pratique de la compétition.
- > **Promouvoir les valeurs éducatives du sport** (tolérance et respect mutuel, goût de l'effort, mixité...), mais aussi reconnaître et valoriser l'engagement associatif, créateur de lien social et facteur d'intégration.
- > Réunir en début de mandature des citoyen-ne-s, des élu-e-s, l'ensemble des partenaires du secteur sportif, ainsi que des représentant-e-s des associations « sport et santé », pour un bilan de la situation clamartoise en vue de la construction collective d'un projet municipal.
- > Réétudier, en partant de ce bilan, la question du financement du sport d'élite dans une période d'austérité budgétaire.
- > Entretien, rénover, améliorer l'accessibilité des équipements sportifs existants, en créer de nouveaux, pour permettre aux Clamartois-es de disposer d'un large choix d'activités sportives.
- > Permettre à chaque Clamartois-e, quels que soient son niveau sportif et sa situation financière, de choisir le plus largement possible ses activités sportives en fonction de ses aspirations.
- > Faire du théâtre une spécificité culturelle clamartoise :
 - Encourager la pratique du théâtre, qui favorise l'expression personnelle, la réflexion critique et l'engagement dans le collectif, en proposant un « club-théâtre » dans chaque école.
 - Soutenir les projets intergénérationnels et les partenariats avec des structures volontaires (maisons de retraites, hôpitaux...).
 - Utiliser la salle polyvalente prévue sur le campus comme lieu de répétitions et de création.
- > **Ouvrir un « café-musique-théâtre »**, ouvert le soir, qui sera intégré, avec les commerces, à la seconde phase des travaux du campus de Trivaux Garenne. Les jeunes seront associés à son fonctionnement et à sa programmation.
- > Soutenir les associations qui ont pour projet de sensibiliser les familles à la culture et à son rôle dans le développement de l'enfant et de sa réussite individuelle et scolaire.
- > Développer les expositions d'art de rue. Autoriser les tags et les graphes sur des lieux adaptés et choisis en concertation avec les habitant-e-s.
- > Réaliser l'équipement culturel prévu dans l'ancien lycée professionnel de la rue du Guet :
 - Installer des artistes en résidence avec une offre de logement en échange d'interventions auprès des élèves dans les établissements scolaires ou d'œuvres d'art au profit de la ville.
 - Aménager un « café-culture » ouvert le soir et accueillant artistes et musicien-ne-s. ●

LA CULTURE POUR S'ÉMANCIPER

La culture est pour nous un élément fondamental de lien social et d'émancipation personnelle. Il y a des équipements culturels de qualité à Clamart ; nous les compléterons par des actions culturelles, organisées ponctuellement dans les endroits inattendus qui naîtront de l'imagination des habitant-e-s et des artistes. Ainsi, nous stimulerons les envies, nous encouragerons les pratiques, nous soutiendrons la créativité, nous favoriserons les rencontres.



“ UNE VÉRITABLE ÉCOVILLE ”

La ville agréable de demain doit pouvoir accueillir les activités nécessaires à la vie quotidienne de ses habitant-e-s en intégrant toutes les fonctionnalités nécessaires, y compris celles habituellement négligées (marchandises, déchets, etc.). Nous voulons agir de façon responsable dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement et de l'énergie pour réduire les pollutions et lutter contre le changement climatique.

En matière de construction, trop de projets ont été réalisés sans concertation, au détriment de la qualité environnementale des bâtiments. Nous souhaitons construire moins et mieux, en nous donnant le temps de concertations larges et approfondies, en fixant des objectifs ambitieux de qualité environnementale pour les bâtiments municipaux et ceux de Clamart Habitat. Nous souhaitons favoriser les transports efficaces et peu polluants, et donner plus de place à la nature en ville.

- > Mener à bien le projet de construction du nouveau campus scolaire et sportif Garenne Trivaux qui, grâce à nos élu-e-s, sera très peu consommateur en énergie.
- > Poursuivre les travaux d'accessibilité et de rénovation des bâtiments municipaux.
- > Réaliser un centre technique municipal sur la RD 906, incluant une station de gaz naturel pour les véhicules municipaux et une mini-déchetterie locale.
- > Réaliser une ressourcerie/recyclerie pour la réparation et la réutilisation d'objets (électroménager, meubles...), en partenariat avec une association de type Emmaüs.
- > **Revoir le projet d'écoquartier de la gare de Clamart** en concertation avec tous les acteurs institutionnels et la population, en tenant compte de l'arrivée de la ligne 15 du projet Grand Paris Express et en incluant le maintien d'une zone de marchandises par voie ferrée sur la friche de la gare.

DES RÈGLES D'URBANISME À FAIRE ÉVOLUER

- > Réviser le Plan local d'urbanisme (PLU) pour tenir compte du Schéma directeur de la région Île-de-France (Sdrif) et de notre démarche sociale et environnementale.
- > **Ne pas surcharger les zones de Clamart déjà suffisamment denses :**
 - Préserver les espaces verts publics et privés existants et en créer de nouveaux.
 - Protéger les zones pavillonnaires et les zones denses déjà construites.
 - Autoriser une partie logements sur les terrains EDF en mutation et prévoir les équipements publics correspondants.
- > Réduire les nuisances liées aux livraisons de marchandises dans la ville en planifiant des plates-formes logistiques de proximité (exemples : friche de la gare, zone d'activités Noveos).
- > Faciliter l'innovation écologique dans la construction de bâtiments.
- > Encourager la création d'îlots sans voiture avec stationnement souterrain ou en silo au voisinage des îlots.
- > Augmenter les espaces des rez-de-chaussée destinés au stationnement des vélos et des poussettes et introduire un pourcentage de parkings réservé aux vélos dans les nouvelles constructions de bureaux ou hébergeant des activités économiques.
- > Préserver et développer les espaces verts et la biodiversité (maintien des cœurs d'îlots verts, clôtures perméables, surfaces de pleine terre, etc.).

DES DÉPLACEMENTS ADAPTÉS À LA VILLE ÉCOLOGIQUE DE DEMAIN

L'utilisation intensive de véhicules individuels épuise les ressources naturelles, dégrade le climat et nuit gravement à la santé des habitant-e-s. Pour une ville moins polluée, moins bruyante et plus agréable, nous devons stimuler et faciliter l'utilisation d'autres modes de déplacements.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS À PIED ET À VÉLO

- > Maintenir les « zones 30 » dans tout Clamart.
- > Protéger les trottoirs contre le stationnement gênant.
- > Étendre les « zones de rencontre » à priorité piétons, par exemple entre la gare et le carrefour d'Artachat (La Fourche).
- > Encourager les élèves à se déplacer à pied, pour les faibles distances, par la poursuite de la Charte des transports scolaires et par le redémarrage des Pedibus.
- > **Sensibiliser plus largement les habitant-e-s aux règles de partage de la rue** (doubles sens cyclables, « laissez le passage » aux cyclistes aux feux tricolores, etc.).
- > Améliorer la signalétique des doubles sens cyclables et installer une signalétique des trajets principaux avec un affichage estimatif des temps de parcours à pied et à vélo.
- > Développer le stationnement des vélos sur la voie publique, en priorité sur la voirie et non sur les trottoirs.
- > Soutenir le projet de la Maison du Vélo à la gare porté par les associations Les Déraillleurs et Arpeije. Cette structure assurera la réparation, la location et le gardiennage des vélos, et sera un lieu de sensibilisation au développement du vélo en ville.



© Célia

OFFRIR DES ALTERNATIVES AUX DÉPLACEMENTS EN VOITURE INDIVIDUELLE

- > Faire un bilan du fonctionnement du Clamibus et étudier une évolution pour compléter au mieux les transports en commun existants.
- > **Prolonger le partenariat avec la RATP et le STIF** pour l'amélioration des lignes de bus existantes (confort, accessibilité, fréquence...) en développant la concertation avec les usagers.
- > Stimuler le covoiturage et les systèmes alternatifs d'auto-partage.
- > Développer la location aux particuliers des places de parking de Clamart Habitat non utilisées.
- > Exiger le réaménagement du rond-point du Petit-Clamart par le Conseil Général.

VALORISER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES

Clamart est une ville « verte » grâce à la présence de la forêt de Meudon, qui couvre un quart de son territoire, de son tissu pavillonnaire avec jardins, et de ses cités de la Plaine et de Trivaux. Nous les préserverons car la nature améliore notre qualité de vie, réduit le sentiment de malaise urbain et limite les surchauffes de la ville en été.

- > Pour protéger la biodiversité et la nature en ville :
 - maintenir le « zéro produit chimique » sur le domaine public
 - encourager les jardiniers particuliers à renoncer aux traitements toxiques
 - installer des ruches en ville
 - développer les jardins partagés, familiaux et associatifs
 - gérer écologiquement les parcs et jardins publics pour obtenir le label Espace végétal écologique (Eve) et participer au programme biodiversité de NatureParif ; utiliser des semences traditionnelles Kokopelli
 - développer la végétalisation des pieds d'arbres
 - signaler et protéger les arbres remarquables selon les préconisations élaborées par le Conseil Général.
- > Diminuer les fleurissements non permanents (jardinières suspendues, etc.) nécessitant des budgets excessifs (temps de travail, eau, énergie, gazole) au profit d'espèces ornementales rustiques et décoratives en pleine terre.
- > Poursuivre la démarche de classement en forêt de protection du bois de Clamart.
- > Amplifier le stockage et l'utilisation locale de l'eau de pluie pour limiter les inondations, éviter les dégradations des égouts en cas d'orage et réduire les factures d'eau potable.
- > Limiter les nuisances liées aux pigeons, implanter un pigeonnier supplémentaire en centre-ville et en prévoir un dans l'écoquartier de la gare.

ÉCONOMISER LES ÉNERGIES ET VALORISER NOS DÉCHETS

- > Dans une logique écologique et de bonne gestion financière, mettre en œuvre le plan climat-énergie basé sur la réduction des consommations d'énergie, l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.
- > Améliorer l'accompagnement des particuliers, copropriétés et PME par l'Espace Info Energie.
- > Réduire la production de déchets (installation de composteurs en pied d'immeubles, actions de récupération et de réparation via recyclerie/ressourcerie).

ASSAINIR NOTRE ENVIRONNEMENT POUR PROTÉGER NOTRE SANTÉ

La hausse des maladies d'origine environnementale (produits chimiques dans l'alimentation, l'air, l'eau, les rayonnements divers, etc.) doit nous rendre plus vigilant-e-s en matière de protection des agents communaux, des populations et particulièrement des enfants. Le principe de précaution doit davantage être pris en compte.

- > Augmenter la part de produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires et dans les crèches, et bannir tous les produits contenant des OGM.
- > Sélectionner pour nos équipements publics les mobiliers, sols souples et peintures les moins toxiques.
- > Faire enfouir la ligne à très haute tension de Réseau de transport d'électricité (RTE), prioritairement les parties qui passent au-dessus du collège des Petits Ponts et dans le quartier du Jardin Parisien.
- > Ne pas autoriser l'implantation de nouvelles antennes de téléphonie mobile à proximité des écoles et des crèches ; réduire le seuil maximum d'émissions et les équipements Wi-Fi dans les établissements publics, au profit de connexions filaires.
- > Améliorer le suivi et la prévention des risques, grâce à la création d'un poste supplémentaire en hygiène-insalubrité, notamment pour faire face à toutes les obligations réglementaires en matière de logements vétustes et de prévention des risques sanitaires.

GARANTIR LE DROIT À LA SÉCURITÉ SANS NUIRE AUX LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Le droit à la sécurité est un des droits humains fondamentaux. Beaucoup d'habitant-e-s expriment des inquiétudes à ce sujet et, souvent, ce sont les tracasseries et « incivilités » au quotidien qui les nourrissent. Clamart demeure, heureusement, une des communes les plus sûres du département. Il faut donc agir sans céder à la démagogie.

- > Pour la Police nationale, comme pour tous les autres services publics, demander à l'État des moyens supplémentaires permettant notamment une plus grande plage d'ouverture du poste de police du Haut-Clamart, surtout en soirée.
- > Améliorer les moyens et la formation des médiateurs et des gardes municipaux non armés afin qu'ils fassent un travail efficace de terrain.
- > Supprimer les caméras de vidéosurveillance qui coûtent autant que le salaire d'un médiateur ou d'un garde municipal supplémentaire. ●



Des agents, pas des caméras !



PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE, CRÉER DE L'EMPLOI

Lorsque l'économie est en crise, et que la précarité et la pauvreté ne cessent d'augmenter, être de gauche, c'est avant tout soutenir et développer des activités économiques respectueuses des êtres humains et de leur environnement.

NOS PRIORITÉS

- > Accompagner les entrepreneurs à toutes les phases de leur projet et les entreprises tout au long de leur développement.
- > Conforter l'économie locale et développer l'entrepreneuriat solidaire.
- > Adapter les compétences des acteurs économiques aux besoins des populations.
- > Donner les moyens à celles et ceux qui ne participent plus directement à la vie économique de transmettre leurs expériences et compétences aux salarié-e-s et aux sans emploi de notre ville.

PROMOUVOIR LA VILLE

- > Créer le « Guichet Clamart Entreprises » pour promouvoir les infrastructures existantes et les services utiles au développement économique de la ville (moyens de transport, accessibilité, immobilier disponible...).
- > Améliorer la visibilité des acteurs économiques du territoire : annuaire d'entreprises, pages Internet dédiées par secteurs d'activités et par localisation, diffusion élargie de la lettre *Espaces économiques*...
- > Établir des conventions avec les propriétaires de locaux vétustes pour procéder rapidement à leur requalification en logements ou en locaux d'intérêt général.

ACCUEILLIR LES PORTEURS DE NOUVEAUX PROJETS

- > **Stimuler l'esprit créatif** : mettre en place, le plus en amont possible, un véritable dispositif de détection de projets issus des acteurs du territoire.

- > Soutenir les créations d'activités sur des secteurs innovants (éco-activités, ressourcerie-recyclerie...) ou visant un double objectif d'efficacité économique et de justice sociale (subventions, appels à projets ciblés selon les besoins des populations...).
- > Promouvoir les formes d'entrepreneuriat collectif (coopératives d'activités et d'emplois, coopératives d'intérêt collectif, entreprises d'insertion...).
- > Mieux intégrer les entrepreneurs en phase de création dans le réseau des entreprises existantes pour participer à la recherche de leurs premiers clients.
- > **Réaliser le projet de structure d'accueil des porteurs de projets et des nouvelles entreprises** dans des locaux adaptés et évolutifs.
- > Mettre à disposition une offre de formation adaptée aux aléas du contexte économique, ainsi que des services mutualisés à destination des jeunes entrepreneurs.

ANIMER LE RÉSEAU D'ACTEURS

- > Améliorer les relations directes avec les entreprises en instaurant des rencontres annuelles entre acteurs économiques et institutionnels du territoire.
- > Soutenir plus largement les initiatives des entreprises qui portent des projets collectifs compatibles avec un développement durable et solidaire du territoire (système partagé de collecte et de recyclage de déchets, mutualisation des conciergeries, crèches, restaurants d'entreprises...)
- > Examiner l'opportunité de développer un espace de travail en commun ou un centre de travail à distance.

CONSOLIDER L'ÉCONOMIE LOCALE, RÉSIDEN- TIELLE ET SOLIDAIRE

- > **Favoriser le développement des TPE/ PME, du commerce et de l'artisanat :** aider à la reprise et au démarrage de nouveaux commerces (baux municipaux avantageux, négociation avec les propriétaires et loueurs...), soutenir les animations et les initiatives permettant de recréer du lien social entre acteurs économiques et habitant-e-s des quartiers.
- > **Amplifier l'action en faveur de l'économie sociale et solidaire** en dédiant 10 % du budget économique au repérage et au soutien de ces activités respectueuses de l'environnement et créatrices de lien social et intergénérationnel.
- > Développer des projets d'économie non monétaire (systèmes d'échanges locaux, troc, zones de gratuité...).
- > Soutenir les activités respectueuses de la santé des travailleurs et des populations (agriculture biologique, jardinage sans produits chimiques...).

FAIRE DE L'EMPLOI UNE PRIORITÉ

- > Soutenir l'embauche du premier salarié dans les TPE et PME.
- > **Renforcer le dialogue social territorial** afin de développer la gestion territoriale des emplois et des compétences, et de sécuriser les parcours professionnels (ateliers au sein des services emplois, formations qualifiantes...).
- > Multiplier les « Rencontres emplois » pour mieux faire correspondre les profils des demandeurs et les offres des entreprises, et accompagner plus finement les entreprises (évaluation des besoins et démarches RH, relations avec les services de l'emploi et les réseaux d'entreprises...).

- > Améliorer les parcours de formation et les dispositifs facilitant l'accès et l'adaptation à l'emploi.
- > Mettre en place des stages d'été « jeunes travailleurs » sur la commune.

UN CONTRAT DE "BONNE CONDUITE" POUR LES ENTREPRISES CLAMARTOISES

En contrepartie des aides et services apportés, nous inciterons les entreprises à signer un contrat de « bonne conduite » avec la ville et Sud de Seine.

Le contrat, son contenu, ses engagements :

- > Privilégier les productions et acteurs locaux : commerce/artisanat, entreprises de proximité.
- > Respecter l'environnement : pollution, matières premières, ressources.
- > Respecter les acteurs économiques : habitant-e-s, consommateurs, salarié-e-s.

Le suivi du contrat :

- > Suivre, dans le temps, le respect des indicateurs du contrat : rencontre élu-e-s / employeurs / partenaires sociaux, et mise en place des axes d'amélioration.
- > Porter à la connaissance de la population les indicateurs du contrat émanant des différents acteurs et partenaires économiques.

SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DES COMMERCES

Nous sommes favorables au commerce de proximité et aux marchés forains qui permettent aux habitant-e-s de se fournir près de chez eux, sans faire de longs trajets en voiture, et qui sont depuis toujours un élément important de la vie locale et de l'animation d'une ville, créateur de lien social.

- > Travailler en coopération plus étroite avec les commerçant-e-s pour l'organisation des livraisons en ville et mener avec eux une réflexion sur le développement des livraisons à domicile, notamment dans le cadre des achats à distance.
- > **Développer une offre de locaux** mieux adaptés aux besoins des nouveaux commerces (superficies, prix).
- > Maintenir la réglementation limitant l'installation d'agences de banques et d'assurances dans plusieurs zones de la commune.
- > Réaliser une étude sur la fréquentation des commerces et les modes de transport de la clientèle.
- > Soutenir d'autres types d'échanges commerciaux comme les groupements d'achats entre Clamartois-es, les Amap (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne)... ●

Des commerces variés, c'est possible !



- 1. VANESSA JÉROME**
maire-adjointe Développement économique
et Quartier Centre, conseillère communautaire
de Sud de Seine
- 2. PIERRE CARRIVE**
- 3. MARIE-CATHERINE POIRIER**
maire-adjointe Transports, Voierie et
Environnement, conseillère communautaire
de Sud de Seine
- 4. VINCENT GAZEILLES**
conseiller général, conseiller municipal
ex chargé des Économies d'énergie
et Systèmes d'information
- 5. MARIE-CHRISTINE VANDRELL**
- 6. MARC BOULKEROUA**
- 7. EVELYNE MOREAU**
- 8. ROLAND RABEAU**
- 9. THÉRÈSE VILLAME**
- 10. LIONEL WARTELLE**
conseiller municipal ex chargé
des Circulations douces
- 11. AGNES HARTEMANN**
ancienne conseillère municipale
- 12. DOMINIQUE MEIER**
maire-adjoint Vie scolaire
et Restauration municipale
- 13. CATHERINE VINCENT**
- 14. CHRISTIAN HAMON**
- 15. CHRISTINE GENTY**
- 16. CHRISTIAN NACHON**
ancien maire-adjoint Démocratie locale
- 17. ISABELLE CABAU**
- 18. PHILIPPE ANTZENBERGER**
- 19. VALÉRIE RABEAU**
- 20. PATRICK DELAVIER**
- 21. LUCILE RAGU**
- 22. BERNARD MOREAUX**
- 23. MARIELLE TOPELET**
- 24. JEAN-LUC REYMOND**
- 25. SIMONE JACQUINOT**
- 26. GÉRARD CHANU**
- 27. LEITITIA WISZNIOWSKI**
- 28. ROGER BARRALIS**
- 29. ALBANE GASPARD**
- 30. FRANÇOIS HENNEQUIN**
- 31. ISABELLE DEMONSANT**
- 32. THOMAS BOURGEOIS**
- 33. CAROLE CHARBONNIER**
- 34. PHILIPPE LORRAIN**
- 35. MARIE SEVESTRE**
- 36. VALÉRY LASPRESES**
- 37. YVONNE CAMBON**
- 38. NICOLAS VEDRENNE**
- 39. SYLVIE REVERT**
- 40. JACQUES PAMART**
- 41. CATHERINE CHOPIN**
- 42. HUBERT ROSE**
- 43. FRANÇOISE PERNOIS**
- 44. DENIS LAFOLIE**
- 45. CLAUDE GARMIRIAN**

NOS MEETINGS

4 MARS 2014

20H30 MAISON DE QUARTIER DU PETIT-CLAMART 45 RUE DU COMMANDANT-DUVAL

6 MARS 2014

**20H30 PRÉAU DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAIRIE 22 RUE DU TROSY
AVEC EVA JOLY, DÉPUTÉE EUROPÉENNE EELV
ET MARTINE BILLARD, VICE-PRÉSIDENTE DU PARTI DE GAUCHE**

11 MARS 2014

20H30 CENTRE SOCIOCULTUREL DU PAVÉ BLANC 44 ROUTE DU PAVÉ-BLANC

13 MARS 2014

20H30 CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA FOURCHE 216 AVENUE JEAN-JAURÈS

contact@clamart-citoyenne.fr

Clamart Citoyenne 18 rue de Meudon 92140 Clamart



clamart-citoyenne.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux Twitter et Facebook

Vanessa Jérôme est signataire de la charte anticorruption

